



Sous-traitance française par Cablex, filiale de Swisscom, pour le déploiement de la fibre optique

D'ici la fin 2021, Swisscom va raccorder toutes les communes et plus de 90% des logements et commerces suisses avec les dernières technologies de fibre optique. Swisscom délègue cette mission à sa filiale Cablex, spécialisée dans la construction, la maintenance et l'exploitation de solutions d'infrastructures de réseau.

Sur le site internet de Cablex, on y apprend que par leur savoir-faire et leur organisation efficace, ils sont en mesure de réaliser des projets d'infrastructures complexes dans toute la Suisse. Quelle n'a pas été notre surprise de constater que Cablex, malgré leur savoir-faire et leur organisation efficace, sous-traite cette prestation à une entreprise française.

Alors certes, la sous-traitance française n'est pas punissable mais elle éthiquement discutable pour une entreprise en mains publiques surtout si un prestataire local ou suisse pourrait réaliser ce travail mais elle est punissable si l'intérêt est d'y pratiquer du dumping salarial.

Mes questions sont les suivantes :

- La pose de la fibre optique à Delémont ayant débuté depuis plusieurs semaines à Delémont en date du 28.02.18, le Gouvernement a-t-il procédé à des contrôles sur les conditions de travail préalablement au dépôt de la question écrite ?
- Le Gouvernement peut-il nous confirmer que l'entreprise française qui effectue un travail de sous-traitance pour Cablex dans la pose de fibre optique au Jura, a été contrôlé et respecte les conditions de travail des CCT en vigueur dans le domaine et ne pratique pas du dumping salarial ?
- Le Gouvernement peut-il nous confirmer que l'entreprise française respecte les règles et les procédures techniques et sécuritaires lors de l'intervention sur les réseaux communaux ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Pour le groupe socialiste

Murielle Macchi-Berdar

Delémont, le 28 février 2018